

OPTIMISER LE RÈGLEMENT DES SINISTRES MATÉRIELS AUTO

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA019	3 jours - 21 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1889,00 €

LIEUX ET DATES :

Nous consulter

OBJECTIFS

- Identifier et mettre en œuvre les règles et procédures de gestion applicables
- Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels
- Déterminer les moyens à mettre en place pour indemniser l'assuré
- Exercer le recours conventionnel ou de droit commun

Métiers préparés :

Gestionnaire sinistre matériel automobile

Chargé d'indemnisation automobile

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

A partir d'études de cas, les participants travaillent en sous-groupes, les apports techniques et méthodologiques s'effectuent au fur et à mesure de cet entraînement.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Loi Badinter
 - 1. Rappel sur la notion d'accident de la circulation de VTM
 - 2. Détermination du droit à indemnisation du conducteur
 - 3. Recours en contribution
- B. Cas particuliers
 - 1. Accidents volontaires
 - 2. Communication d'incendie par un véhicule terrestre à moteur
 - 3. Accidents avec un tiers étranger
- C. Mise en oeuvre de l'expertise et rôle de l'expert dans la gestion du dossier
 - 1. Procédures Véhicule Endommagé et Véhicule Économiquement Irréparable
 - 2. Convention sur l'expertise contradictoire (article 6)
- D. Convention IRSA
 - 1. Droit à réparation et indemnisation du préjudice matériel
 - 2. Expertise et détermination de l'assiette de recours
 - 3. Conventions d'immobilisations (Taxi, FNTV, FNTR, UTP)
 - 4. Recours selon les typologies d'accidents
 - 5. Règlement d'une chose inerte
 - 6. Intervention d'un tiers non identifié ou non assuré
 - 7. Procédure d'escalade et d'arbitrage
- E. Exercer les recours matériels
 - 1. Convention État / Assureurs
 - 2. Convention de règlement général des litiges et convention de règlement des sinistres matériels (FGAO / Assureurs)
 - 3. Protocole d'évaluation des dommages consécutifs à des accidents causés par des tiers aux biens ferroviaires

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation automobiles matériels confirmés

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1889,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/06/2025 à 16:17